

tant je me demande franchement quelles intentions ont nos planificateurs militaires en remaniant les diverses unités et compagnies autour de ma province. Avant de venir ici j'ai pris mon dossier sur la défense qui n'est pas très épais. Après avoir parcouru toutes les déclarations que j'avais de Bill Lee au sujet de l'unification de nos forces, je suis tombé sur une coupure de 1954 et qui annonçait qu'un de nos régiments d'infanterie devait être déplacé de Fredericton à Saint-Jean. Il s'agissait du Régiment Carleton et York, une de nos vieilles unités historiques. Or, 16 ans plus tard, on nous dit que la seule compagnie qui reste à Saint-Jean doit retourner à Fredericton. Soit dit en passant, il n'y a pas de compagnie de fusiliers à Fredericton.

Il y a de bonnes raisons de garder la Compagnie «B» à Saint-Jean. Elle est forte; elle représente une des plus grandes unités de la garnison de Saint-Jean qui renferme beaucoup d'artillerie. L'unité d'artillerie fait savoir qu'elle se place au troisième rang par ordre d'ancienneté à l'intérieur du Commonwealth. C'est une compagnie solide dotée de jeunes officiers, de sous-officiers et gradés expérimentés et comme les casernements sont déjà construits, aucuns frais supplémentaires ne devraient s'ensuivre. Ayant donné ces explications, j'espère que le ministre et son secrétaire parlementaire examineront sérieusement la question.

Saint-Jean est une ville fière et nous avons une longue tradition militaire. Lorsque les Indiens hantaient les parages, se nourrissant de pemmican, nous faisons l'histoire à la pointe de l'épée à Saint-Jean. Nous avons envoyé le 62^e régiment d'infanterie pour mater la rébellion dans le Nord-Ouest et des unités guerroyer en Afrique du Sud. C'est un titre que personne n'a pu nous contester au cours des ans. Certains disent méchamment que notre population s'enrôlait à cause du chômage pro-

voqué dans la province par divers gouvernements provinciaux à tendance libérale. J'en doute. Je crois que nous avons un bel état de service et que nous avons toujours répondu à l'appel du devoir.

Nous prenons la chose fort au sérieux. J'espère qu'au moins le secrétaire parlementaire va mettre tout son cœur et toute son âme à essayer de sauver notre unité. Cela va lui fournir l'occasion d'oublier son passé dans la marine, de se joindre à de braves combattants et d'encourager par ses actes les hommes de ce fier régiment.

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas bien compris mon honorable ami quand il m'a dit de ne plus penser à mon passé dans la marine et de m'intéresser à un des services de combat. Bien souvent l'arme combattante, l'armée, était heureuse de pouvoir compter sur la marine pour les débarquements sur les plages et les évacuations. Je plaisante, bien sûr, car je comprends les propos du député et l'intérêt qu'il porte, et que je partage, aux hauts faits historiques du régiment qui vient de sa circonscription.

Pour répondre à la question du député au ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), je peux seulement l'assurer que si des instances ont été reçues du comité militaire consultatif du Nouveau-Brunswick, elles sont présentement à l'étude et le député sera informé plus tard de l'issue de cet examen. Dans le cas contraire, comme il m'a transmis un exemplaire de ces instances, je m'occuperai personnellement de le remettre au ministre. Je suis sûr qu'elles seront examinées rapidement et que le député en sera informé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 07 du soir.)